



SYNDICAT GENERAL

Des Travailleurs Portuaires

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 25 mars 2020

ADOPTION DE LA LOI « URGENCE CORONAVIRUS » INACCEPTABLE

Camarades,

Alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent dont la gravité et la durée sont pour l'instant inconnues, le gouvernement a pris la décision de faire adopter en urgence une loi dont nous ne pouvons accepter les orientations.

Cette loi « Urgence Coronavirus » est scandaleuse, puisqu'elle donne les pleins pouvoirs au patronat pour organiser le travail dans leurs intérêts, et plus grave et honteux, ils en profitent pour accélérer la transformation de leur modèle économique.

Le gouvernement ou encore le MEDEF, main dans la main, ont décidé d'utiliser la crise sanitaire pour mettre en place toutes ces mesures régressives socialement dont certaines, n'en doutons pas, seront prolongées.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. qui a interpellé, à maintes reprises le gouvernement et le patronat depuis 10 jours sur les conditions de travail des Portuaires et Dockers, ne peut accepter que de telles mesures régressives socialement soient imposées aux travailleurs :

- **Réquisition de tous les biens et services ainsi que toute personne : 6 mois de prison et 10 000 € d'amende en cas de refus.**
- **Etat d'urgence pendant 2 mois : après l'état d'urgence sanitaire, ne doutons pas qu'ils vont vouloir prolonger leur loi pour l'état d'urgence économique et financier.**
- **Droit social**
 - **Activités et chômage partiels**
 - **Modification de l'acquisition et de la pose des congés payés (6 jours peuvent être imposés par accord de branche ou accord local)**
 - **RTT, Compte Épargne Temps peuvent être modifiés**
 - **Dérogation sur le temps de travail, les repos hebdomadaires, le repos dominical, les délais de prévenance**
 - **Modification des dates et versements de l'intéressement**
 - **Remise en cause de l'information et consultation des IRP**

Conscients du rôle que nos professions ont dans cette période de crise, malgré le peu de « reconnaissance », nous ne tolérerons pas que le gouvernement et les entreprises privilégient l'économie et les intérêts financiers : **la Fédération a alerté le Ministère et le patronat pour leur indiquer qu'elle refuse que le volet social de la loi « Urgence Coronavirus » nous soit appliquée.**

Tout en réaffirmant que la priorité doit être donnée à la santé des travailleurs, nous rappelons que toutes les mesures doivent être mises en place pour :

- ◆ *Travailler en sécurité les marchandises prioritaires.*
- ◆ *Mettre à disposition les équipements de protection pour tous les salariés concernés.*
- ◆ *Adapter l'organisation du travail, les moyens, etc., ... pour protéger les travailleurs.*
- ◆ *Responsabiliser les entreprises qui ont « tendance » à laisser nos syndicats prendre les responsabilités sur le terrain.*

La Fédération a par ailleurs rappelé que le guide pratique de l'UNIM et de l'UPF rédigé par le Ministère des Transports a été réalisé à sa demande dès le vendredi 13 mars.

Dans une très grande majorité de ports, le constat est fait que seuls les syndicats C.G.T. œuvrent pour la mise en place des mesures de sécurité renforcées pour que les travailleurs courageux et conscients de la nécessité d'approvisionner les Français en marchandises, soient le moins exposés au virus.

Depuis le début, la Fédération demande au Ministère, au gouvernement et au patronat de privilégier les trafics de produits répondant aux besoins de première nécessité (*alimentation, matériel de santé, etc. ...*). La problématique de diminution des effectifs associée à la saturation et l'engorgement sur la plupart des terminaux vont, naturellement, obliger le gouvernement à répondre à notre demande.

Dans ce contexte, les instances fédérales appellent l'ensemble des syndicats Dockers/Portuaires à refuser la prime de 1 000 € prévue par les ordonnances Macron.

Cette prime défiscalisée et exonérée des cotisations sociales n'est qu'un **leurre** qui pourrait être utilisé par le patronat en contrepartie d'acceptation de dispositions dérogatoires qu'ils souhaitent maintenir pour le futur.

De plus, et quel que soit le montant de la prime, cette dernière n'évitera jamais l'exposition potentielle au virus. Notre seule priorité est de renforcer les conditions de travail pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs.

La Fédération saura le moment venu, rappeler le rôle de chacun, les efforts consentis avec professionnalisme par les Dockers et les Travailleurs Portuaires, pour obtenir satisfaction sur nos revendications et négociations à venir : NAO, pénibilité, ...

Nous suivons au quotidien l'ensemble des mesures prises et nous vous rappelons la disponibilité pleine et entière de l'ensemble de vos représentants syndicaux en cas de besoin.

POUR QUE LA SANTE DES TRAVAILLEURS DEMEURE NOTRE SEULE PRIORITE

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage